



Issy-les-Moulineaux, le 07 février 2020

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS AU 31 DECEMBRE 2019

Conformément à la réglementation en vigueur, la Caisse Française de Financement Local annonce que son rapport sur la qualité des actifs au 31 décembre 2019 a été déposé à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) le 06 février 2020 et qu'il peut être consulté sur son site internet : <http://caissefrancaisedefinancementlocal.fr/rerelations-investisseurs/informations-regleentes/> (rubrique : Rapport sur la qualité des actifs).